



Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation  
Madame  
Magda Spycher  
Einsteinstrasse 2  
3003 Berne

Berne, août 2015

**Loi fédérale sur l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (loi relative à Innosuisse, LASEI)**

**Réponse du Parti Evangélique Suisse (PEV)**

Monsieur le Conseiller fédéral,  
Madame, Monsieur,

Le PEV vous remercie de l'opportunité de prendre position sur loi relative à Innosuisse et vous fait volontiers part de son soutien à ce projet.

Ce projet de loi vise à remplacer l'actuelle commission extraparlamentaire pour la technologie et l'innovation (CTI) par une agence de droit public. Cette restructuration doit permettre d'améliorer le fonctionnement, l'efficacité et la transparence de cet organe pour qu'il puisse mieux répondre aux défis de l'encouragement de l'innovation.

Cette nouvelle organisation crée une agence de droit public gérée de manière autonome et pilotée par les objectifs stratégiques du Conseil fédéral qui fixe les priorités et la dotation financière sous contrôle du Parlement. Une répartition claire des responsabilités entre les organes est assurée, notamment entre les tâches stratégiques et opérationnelles ainsi que la surveillance.

Le PEV conscient de l'importance de l'innovation pour la Suisse, son économie, et sa place sur la scène scientifique soutient ces modifications organisationnelles, dans la mesure où elles permettront d'améliorer la mission d'encouragement de cet organe et par conséquent la compétitivité de la Suisse en matière d'innovation.

Nous vous remercions pour le travail accompli et vous transmettons, Monsieur le Conseiller fédéral, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Marianne Streiff  
Présidente

Joel Blunier  
Secrétaire général